

# GESTION IMMOBILIÈRE ET ADMINISTRATION DE BIENS

€ COÛT

500€ prix nets de taxe



CONTACT

Contact Formation  
05 55 45 16 16  
formationcontinue@limoges.cci.fr



OBJECTIFS

- **Identifier et comprendre les évolutions de la législation** pour adapter la gestion et modifier les documents contractuels.
- **Vérifier et compléter les notions basiques** de comptabilité appliquée.
- **Etre capable de délivrer un conseil approprié** pour l'optimisation du patrimoine géré.



PUBLIC

- **Les titulaires de la carte professionnelle** mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.
- **Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970** qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- **Les personnes, salariées ou non**, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.



DURÉE

2 jours non consécutifs - 14 heures



DATE

**Session 2020 - 1** : le 21, 28 avril 2020

**Session 2020 - 2** : le 17, 24 novembre 2020

**Session 2021-1** : le 14, 21 avril 2021



LIEU

CCI Limoges





## PROGRAMME

- **Gestion locative**
  - **Thème juridique**
    - Evolution du droit des obligations Formation du contrat, consentement et capacité.
    - Cadre légal encadrant l'administrateur de biens.
    - Le mandat de gestion : impact de la loi A.L.U.R sur la gestion locative.
    - Mise au point sur les baux d'habitation vides et meublés en résidence principale et secondaire.
    - Locations saisonnières
    - Baux commerciaux.
    - Principe général, fonds de commerce, droit au renouvellement.
    - Etablissement de l'état des lieux.
  - **Thème comptable**
    - Enregistrement au journal comptable des opérations courantes de gestion.
    - Gestion des dépôts de garantie.
    - Garantie financière et pointes bancaires.
    - Etablissement du compte rendu de gestion.
    - Reddition des comptes.
  - **Thème fiscal**
    - Etablissement de la déclaration des revenus fonciers.
    - Imputation du déficit foncier Lois de défiscalisations liées à l'investisseur.
    - Gestion des honoraires : principe de la répartition des honoraires de location et de relocation. Honoraires de gestion courante et prestations particulières.
- **Gestion de la copropriété**
  - **Généralités**
    - Le régime général de la copropriété adapté à la loi A.L.U.R.
    - Règlement de copropriété et état descriptif de division.
    - Modalités et contenu de la convocation.
    - Etablissement de l'ordre du jour, règles de majorités.
    - Diffusion du procès-verbal d'assemblée.
  - **Assurances**
    - Responsabilité civile de l'agent immobilier, garantie financière, gestion des sinistres en copropriété, garanties décennales, dommage ouvrage, assurance des parties communes.
  - **Gestion des travaux**
    - Etablissement des devis, mise en place du financement, surveillance et honoraires liés à la gestion des travaux.
  - **Notions comptables**
    - Gestion comptable de la copropriété adaptée aux gestionnaires non comptables.
    - Mutation du lot de copropriété.
  - **Voix de recouvrement des charges**
    - Relances, mise en demeure, déchéance du terme, procédures, saisies.

### Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques  
Etude des documents juridiques et fiscaux.  
Exercices pratiques et mise en situation  
Comparaison ancien et nouveau code civil



**ISIH, votre partenaire pour vos formations en immobilier**

CCI Formation - 11, rue Philippe Lebon - 87280 Limoges  
Tél : 05 55 45 16 16 - [www.limoges.cci.fr](http://www.limoges.cci.fr)

